

COMITÉ SYNDICAL DU 19 juin 2026
Compte-rendu synthétique

Le comité syndical a été convoqué le 12 juin 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix délibératives : 74

Membres titulaires présents :

Messieurs Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, Pascal GONON, Jean-François POISSON, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Daniel ARNAUD représenté par Michel BOREL

Jérôme BANINO représenté par Cyril VILLARD

Didier BERNE représenté par Dominique DECHANDON

Georges ROCHETTE représenté par Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Joël BREUL, François DRIOL, Olivier JOLY, Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Madame Nathalie LE GALL, Messieurs Henri BOUTHEON et Dominique DECHANDON

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel BOREL

Autres présents :

- BREUIL Alexandre, directeur du SYDEMER
- SABATIER Romain, préfigureur du SYDEMER
- MONTENON Antoine, agent du SYDEMER
- BOURSIER Pauline, agent du SYDEMER
- PHILIPPS Vincent, agent de Loire Forez Agglomération
- MARTICHE Axel, agent de la CC des Monts du Lyonnais

SYNTHESE DES ECHANGES

Comité syndical

0) Comptes-rendus des comités syndicaux du 16 janvier 2026 et du 22 mai 2026

Les comptes-rendus des comités syndicaux du 16 janvier 2026 et du 22 mai 2026 ont été approuvés à l'unanimité.

1) CFU 2025

Le compte financier unique 2025 a été présenté et approuvé à l'unanimité

2) Budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire 2026 a été présenté et approuvé à l'unanimité

3) Indemnités des élus 2026

Le nombre de Vice-Présidents (3) est lié directement au nombre de délégués du SYDEMER (15), le CGCT autorise en effet un nombre de Vice-Présidents maximum de 20% des effectifs totaux. Seuls le Président et les Vice-Présidents peuvent bénéficier d'indemnités. Le montant des indemnités proposé est fixé à 93,6 % des taux maximaux prévus par la réglementation, soit 1438,68€ brut pour le Président et 719,34€ brut pour les VP. Ceci correspond à une enveloppe globale annuelle de 43 160,04€.

Les indemnités proposées ont été approuvées à l'unanimité.

4) Remboursement de frais des élus

En complément de cette délibération, un règlement intérieur sera proposé courant 2026 pour préciser les modalités de remboursement.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

5) Représentation du SYDEMER auprès de l'association AMORCE

Il est proposé de désigner Georges Rochette comme représentant titulaire du SYDEMER auprès d'AMORCE, et Catherine Doublet en tant que suppléante.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

6) Représentation du SYDEMER auprès de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du volet Déchets du SRADET

Il est proposé de désigner Pascal Gonon comme représentant titulaire du SYDEMER, et Georges Rochette en tant que suppléante.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

7) Evolution du RIFSEEP

Le RIFSEEP a été instauré au sein du SYDEMER le 24 juin 2022. Depuis début 2023, tous les personnels travaillant pour le SYDEMER sont mis à disposition par Saint-Etienne Métropole. Le recrutement du Directeur implique une évolution du cadre du RIFSEEP, qui sera complété courant 2026 en prévision

d'autres futurs recrutements. Le RIFSEEP proposé se base sur celui en vigueur à Saint-Etienne Métropole.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

8) Représentation du SYDEMER au CNAS

Il est proposé la mise en place d'une Action Sociale pour les agents du SYDEMER au 1^{er} juillet 2026. Dominique Dechandon est proposé comme représentant du SYDEMER.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

9) Adhésion à la complémentaire santé proposée par le CDG 42

Le CDG42 propose aux collectivités du territoire une convention permettant aux agents de bénéficier de la complémentaire santé contractualisée avec la MNT. Il est proposé d'adhérer à cette convention.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

10 - 11) Participation employeur à la complémentaire santé et à la prévoyance

La participation proposée se base sur celle en vigueur à Saint-Etienne Métropole. La participation à la complémentaire santé sera conditionnée au fait que l'agent adhère à la complémentaire proposée dans le cadre de la convention avec le CDG 42. La participation à la prévoyance sera conditionnée à la labellisation de celle-ci.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

12) Titres restaurant

Le SYDEMER a approuvé le 30 avril 2015 la mise en place de titres restaurants pour les agents du SYDEMER. Il est proposé de les porter à 7€ en valeur faciale, avec une participation du SYDEMER à hauteur de 58,33%.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

13) Temps de travail

Il est proposé le cadre suivant :

Cat. A : 38h hebdomadaires sur 5 jours ouvrant droit à 25 jours de CA et 18 jours d'ARTT

Cat. B et C : 38h hebdomadaires sur 5 jours ouvrant droit à 25 jours de CA et 18 jours d'ARTT **OU** 38h hebdomadaires sur 4,5 jours ouvrant droit à 22,5 jours de CA et 16 jours d'ARTT

La journée de solidarité est accomplie par la suppression d'un jour d'ARTT

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

14) Convention de mise à disposition de personnel

Afin de garantir la continuité de suivi des missions de coordination du GAC pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de Firminy, il est proposé une mise à disposition de Romain Sabatier auprès de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 35% sur la période du

1^{er} juillet au 31 décembre 2026. Cette mise à disposition portera exclusivement sur les missions d'animation du GAC, pilotage et suivi des contrats et conventions associés.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

15) Convention de groupement de commandes avec la CC des Monts du Lyonnais

La CC des Monts du Lyonnais réalise le transport, la valorisation et le traitement de ses déchets de déchèterie dans le cadre d'un marché de prestation de services, arrivant à échéance au 31 décembre 2026. Elle assure la gestion des hauts de quai de déchèterie en régie.

Au vu du transfert de la compétence Traitement au SYDEMER au 1^{er} janvier 2027, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes pour renouveler le marché de prestation de services. Il est proposé de désigner la CC des Monts du Lyonnais comme coordonnateur du groupement.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

16) Création d'une commission UTVE

Il est proposé de créer une commission permanente sur la thématique UTVE. Sa mission est de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions liées à l'UTVE soumises au comité syndical. Il s'agit dans un premier temps de suivre, piloter l'étude de faisabilité UTVE et la phase concertation du projet.

Il est proposé de fixer à 15 le nombre de membres de la commission, et que les délégués titulaires du Comité Syndical en soient les membres. Il sera possible d'inviter des personnes non-membres, notamment les délégués suppléants.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

Informations diverses

1) Création d'un conseil consultatif UTVE

L'UTVE est un projet transversal et structurant pour le territoire qui implique de nombreux acteurs locaux. Il apparaît nécessaire d'associer l'ensemble des parties prenantes le plus en amont possible du projet, afin de prendre en compte les attentes et préoccupations exprimées et d'intégrer les contributions dans les réflexions et futures orientations.

En parallèle, le SYDEMER a décidé de mettre en place une concertation préalable volontaire début 2027 afin d'enrichir le projet par l'apport de nouvelles contributions, et surtout de garantir une totale transparence sur l'avancement et les orientations du projet.

Il est alors proposé la création d'un conseil consultatif. Ce conseil est un espace d'échange autour du projet avec les acteurs du territoire. Il permettra de recueillir des avis éclairés sur les enjeux locaux liés à l'UTVE. Sa composition sera actée au sein du comité syndical du 2 octobre 2026, il doit inclure les institutionnels et associations du territoire, tout en prêtant attention aux éventuels conflits d'intérêts qui ne doivent pas entacher les futures discussions.

2) Le SYDEMER en 2026

Le SYDEMER exercera la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2027. Durant l'année 2026, plusieurs enjeux majeurs devront faire l'objet de choix et de décisions.

- 1) Continuité de services et renforcement du SYDEMER – transfert des actifs, contrats, conventions ; ressources humaines ; préparation du budget 2027 incluant de nouvelles contributions des membres.
- 2) Choix liés au projet d'UTVE : dimensionnement ; modèle technique juridique et financier ; préparation de la concertation...

Fin de la séance à 12h20

Monsieur François DRIOL

Président,



Monsieur Michel BOREL

Secrétaire de séance,



